

Circulations douces

Favoriser les trajets à vélo dans la vallée

Alors que sur le plateau de Saclay, la Caps développe depuis plusieurs années un réseau de pistes cyclables, représentant un circuit de promenade de 43 kilomètres (dont 15 à Palaiseau), dans la vallée, la Ville innove en multipliant les initiatives pour s'adapter aux spécificités de sa géographie routière. La preuve par trois.



Avenue du Général-Leclerc, un espace partagé piétons/vélos - avec priorité aux cyclistes -, a été créé côté descendant. Un marquage spécifique le concrétise : symboles vélo et piéton sur le trottoir et damier vert aux croisements.

Nombreux sont les Palaisiens à jouir des boucles de circulations douces implantées par la Caps sur le plateau, accessibles aux piétons et aux cyclistes. En contrebas, la vallée palaisienne offre moins de facilités pour circuler à vélo. C'est pourquoi la Ville propose de nouvelles manières de vivre l'espace urbain, en privilégiant le partage.

DES ESPACES PARTAGÉS PIÉTONS/VÉLOS... ET PLUS

Quatre rues de la commune sont ainsi considérées comme zones de rencontre : le bas de la rue Gambetta, la rue de la Gare (en contrebas du pont Nicaise) et les rues de l'Abbé-Lambert et Michelet à la Bourbillière. Limitée à 20 km/h et dotée d'un

revêtement de chaussée spécifique, une zone de rencontre est destinée à faciliter la cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes : les plus légers (piétons et cyclistes) ayant la priorité.

Avenue du Général-Leclerc, une bande cyclable avait été créée en 2010 dans le sens montant, lors de la rénovation de la chaussée par le Conseil général ; puis poursuivie l'année suivante jusqu'à l'avenue du Général-De-Gaulle.

Dans l'autre sens, de Palaiseau vers Villebon, la Ville vient d'aménager un espace partagé. Le principe est simple : il s'agit de laisser place aux vélos sur le trottoir, aux côtés des piétons. Les cyclistes ont alors la priorité. «Certaines voies ne sont pas assez

larges pour être équipées d'une piste cyclable. L'avantage d'un espace partagé est de pouvoir intégrer des bandes cyclables sur les trottoirs en les aménageant façon adéquate», relève David Bodet, adjoint au maire chargé de l'espace public. Pour ce faire, les trottoirs de l'avenue ont été nivelés par endroits, rabaissés d'autres par mesure de sécurité et un marquage spécifique a été réalisé. Reste à implanter les panneaux de signalisation. Les riverains devront quant à eux rester vigilants en sortant de leur garage.

Le même système d'espace partagé est prévu lors de la réfection de la voirie de l'avenue de Stalingrad (lire p.6).

Enfin, une piste cyclable longera le deuxième tronçon de la voie de bus en site propre (SPTC) en cours entre l'École polytechnique et le Christ de Saclay (lire p.9) et un nouveau pont sur la N118 sera réservé aux bus, vélos et piétons. L'École polytechnique ayant donné son accord, la Caps pourra sous peu créer le dernier tronçon de la piste cyclable du quartier des Joncherettes qui rejoindra celle du SPTC. ◀